

COMMUNE DE CLEGUEREC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Mai 2011

L'an deux mil onze le douze mai, le conseil municipal de la commune de CLEGUEREC dûment convoqué s'est réuni à 20 h 00 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Marc ROPERS, le Maire.

Date de la convocation : 5 Mai 2011

ETAIENT PRESENTS : LE FORESTIER Maryvonne, LE BOTMEL Didier, LORANS Marie-France, JOUANNO Alain, LE DOUARON Murielle, YSOPT Armel, adjoints ; RAFLE Michèle, ROBIC Marie-Annick, AUFFRET Martine, Le NECHET Rémi, ROBIN Xavier, LE CRAVER Pascal, MEHEUST Isabelle, TEFFO Christine, ROBIC Yolande, HAQUIN Corinne, LORANS Michel, RIGAL Nicolas, LE SOURNE Jean Marc, JOUAN Alexandre.

Absents :

Madame LE BELLER Christiane a donné pouvoir à Monsieur JOUAN Alexandre.
Monsieur REGNIER Olivier absent non excusé.

Madame LE FORESTIER Maryvonne a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 23 Mars 2011 est adopté à l'unanimité, sans aucune observation, ni remarque.

Présentation du programme Breizh Bocage

Un agent de la chambre d'agriculture présente le programme Breizh Bocage aux conseillers municipaux qui en prennent connaissance afin de connaître les différentes étapes de la procédure et de lancer une première démarche administrative sur le territoire communal.

Présentation et Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

En 2008 la commune a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme afin de disposer d'un document conforme à la législation.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), il est obligatoire de présenter aux personnes publiques associées le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D), arrêté par la commission P.L.U. Il est également obligatoire de présenter le P.A.D.D en conseil municipal afin de permettre aux conseillers municipaux de débattre sur les grandes orientations du projet arrêté.

Le cabinet Atelier d'Ys, en charge de la conception du Plan Local d'Urbanisme, présente aux conseillers municipaux le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune (document ci-joint).

Les conseillers municipaux ont exposés les remarques suivantes concernant le P.A.D.D de la commune.

Concernant le volet démographie, s'est posé la question du solde migratoire positif et notamment à savoir si la population arrivant sur le territoire est jeune ou âgée. Il a été répondu que la

population arrivant sur le territoire est majoritairement âgé du fait de la présence d'un EHPAD sur la commune et ceci explique aussi le vieillissement de la population.

La commune a pour objectif moyen de 15 logements par hectare (des habitations de 500m²). Les services de l'État considère que l'objectif est un peu trop bas et qu'il faudrait être à une densité moyenne de 20 logements par hectare (des habitations de 300m²). Il est rappelé que cet objectif ne vaut que pour les nouveaux logements et lotissements. Pour le bourg une densification est prévu en prévoyant le remplissage des dents creuses et pour le secteur de Porhors, une urbanisation aura lieu mais une densification est aussi prévu.

En campagne se pose la question de la protection des habitations et qui sont notamment en état de ruine. Se pose la problématique de la perte du patrimoine bâtie en campagne. Dans le P.L.U aucun moyen ne permet d'intervenir sur le domaine privé mais néanmoins des outils existent pour favoriser la préservation du patrimoine.

Dans le volet de cadre de vie, il a été évoqué l'urbanisation future à proximité du centre bourg ainsi que les déplacements de la population qui devront être sécurisés dans le centre bourg. Une observation a été faite quant aux extensions de l'urbanisation pour lequel doit aussi être pris en compte le relief de la commune et notamment la circulation des piétons (poussette, personnes âgées).

Dans le volet développement économique, il s'est posé la question de protéger le développement agricole et permettra la création de nouvelles exploitations. Le P.L.U n'aura aucune incidence sur les pratiques culturelles des terres notamment les terres exploitées qui seraient classées zone naturelle.

Concernant la construction d'habitation par un exploitant à proximité d'une zone d'exploitation la règle étant un logement par site d'exploitation. Dans ce cas, toutes demandes de construction est instruite par la chambre d'agriculture dont l'objectif est de limiter le mitage, la consommation de terre et éviter les problématiques de nuisance d'exploitation.

Il est également prévu de permettre le développement des activités commerciales dans et à proximité du centre du bourg uniquement. Par conséquent, les commerces situés dans l'hypercentre ne pourront voir changer leur destination c'est à dire qu'il ne pourront pas être transformés en habitations.

Des observations ont été faite en ce qui concerne l'usage des sols à savoir l'implantation de carrière ou de décharge. Il a été précisé que l'utilisation des sols sera définis dans le règlement du P.L.U. Par conséquent, il pourra être limité l'utilisation des sols uniquement à certaines activités et en exclure d'autres.

Validation du plan de désherbage communal

La commune a élaboré son plan de désherbage en 2009 et les services communaux le mettent en œuvre depuis 2009.

Le plan de désherbage communal a été approuvé par le Sage Blavet.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à 18 voix pour et 3 abstentions :

1. D'approuver le Plan de désherbage de la commune.

Demande de Subvention au Conseil Général du Morbihan – Taux de solidarité – Aménagements de sécurité routière de la voirie

La commune envisage de réaliser des aménagements de sécurité routière dans et aux abords du bourg afin de réduire la vitesse des véhicules et permettre aux piétons de circuler en toute sécurité.

Les travaux envisagés sont les suivants (voir plan ci-joint) :

- Création d'un rond point franchissable à l'intersection de Silfiac – Séglien – Cléguérec,
- Création d'un plateau Rue du Stade au environ de la gendarmerie fermée,
- Création d'un rond point au niveau du cimetière.

Le Conseil Général du Morbihan au travers de son taux de solidarité permet de subventionner des aménagements de voiries dont l'objectif est d'améliorer la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Général du Morbihan au titre du taux de solidarité pour la réalisation de ces travaux..

Tableau de synthèse des marchés publics 2010

Les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de publier chaque année, sur le support de leur choix, la liste des marchés publics conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires.

Considérant la liste établie par les services recensant pour l'année 2010 les marchés publics dont le prix est supérieur ou égal à 4 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. D'adopter le tableau synthétique des marchés passés en 2010 (tableau ci-dessous);

Numéro de Marché	Nom du Marché	Lots	Entreprises Retenues	Montant TTC
MAPA-01-2010	Pose de panneaux photovoltaïques à la salle des sports	Néant	Nuisolar	277 811,60 €
MAPA-02-2010	Élaboration du Plan Local d'Urbanisme	Néant	Atelier d'Ys	55 362,84 €
MAPA-03-2010	Entretien voirie 2010	Néant	Eiffage	95 433,33 €
MAPA-04-2010	Ravalement extérieur de la Salle des fêtes	Néant	Le Garff	28 116,61 €
MAPA-05-2010	Rénovation de la Cantine Scolaire	Lot 1 : Gros Œuvre	Lorinquer	14 512,14 €
		Lot 2 : Charpente	A.C.M	61 135,19 €
		Lot 3 : Couverture	Boussicaud	55 774,55 €
		Lot 4 : Étanchéité	Bellamy	7 852,89 €
		Lot 5 : Menuiseries	Réalu	39 507,47 €
		Lot 6 : Cloisons sèches	HD Construction	5 581,70 €

		Lot 7 : Peinture	Quemener	5 399,22 €
		Lot 8 : Panneaux Photovoltaïques	Sanitherm	28 101,16 €
MAPA-06-2010	Achat tondeuse	Néant	Concept Motoculture	20 351,14 €
MAPA-07-2010	Changement de la chaudière de l'Église	Néant	STBM	29 753,47 €
MAPA-08-2010	Renforcement de la Charpente de la salle des sports	Néant	B.C.M	39 671,32 €

Convention S.D.E.M – Extension de l'éclairage public à Porhors

La commune a sollicité auprès du S.D.E.M, une étude de faisabilité et de coût concernant l'extension de l'éclairage Public à Porhors.

Après étude, le S.D.E.M a validé la faisabilité du projet. Afin de poursuivre dans la réalisation de l'opération d'éclairage public à Porhors, il est demandé à la commune de valider la convention de financement et de réalisation de l'extension d'éclairage public à Porhors.

Pour information la participation financière de la commune s'élève à 12 040,00 € HT soit 15411,20 € TTC. Le S.D.E.M participe à hauteur de 5 160,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

- 1- D'approuver la réalisation de l'extension de l'éclairage public à Porhors;
- 2- D'autoriser le maire à signer la convention de financement et de réalisation de l'opération.

Autorisation réalisation travaux chapelle Saint Molvan

Il est envisagé de réaliser des travaux d'accessibilité et d'étanchéité à la Chapelle Saint Molvan par le Comité de Chapelle.

Ce dernier sollicite l'autorisation de réaliser les travaux pour un montant total de 3 743,50 € HT soit 4 477,23 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. D'autoriser le Comité de Chapelle à réaliser les travaux.
2. D'autoriser le Maire à payer la-dite facture et d'émettre un titre de paiement à l'encontre du Comité de Chapelle.

Attribution Marché Public – Voirie 2011

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée pour l'entretien de la voirie 2011.

Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 mai 2011 et a analysé l'ensemble des dossiers reçus puis a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'Entreprise Eiffage pour un montant de 102 174,00 € HT soit 122 200,10 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

- 1- De retenir l'Entreprise proposée par la commission d'appel d'offres pour le marché pour lequel l'entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.
- 2- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- 3- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2011 de la commune.

Attribution Marché Public – Voirie Park Kerménaven

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée pour l'aménagement de la voirie du Park Kerménaven.

Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 mai 2011 et a analysé l'ensemble des dossiers reçus puis a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'Entreprise Eiffage pour un montant de 28 402,25 € HT soit 33 969,09 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:

1. De retenir l'Entreprise proposée par la commission d'appel d'offres pour le marché pour lequel l'entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
3. Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2011 de la commune.

Questions Diverses

Pour information:

- Inauguration de l'E.H.P.A.D le 18 Mai à 10h30.
- Présentation du P.A.D.D aux cléguérecois aura lieu lors de la réunion publique du 31 mai 2011 à 20h00 à la Salle des fêtes.
- Ouverture Mil Tamm – Animation Cheval Rouge le 4 juin 2011 à Cléguérec.
- Fête de la musique le 11 juin 2011